

normal que les erreurs de chacun des paliers soient reconnues par eux.

Je crois qu'en publiant les montants des contingentements des individus pour les cinq dernières années par exemple, on pourrait très bien voir quels sont ceux qui se sont maintenus à l'intérieur des contingentements, ceux qui les ont dépassés et ceux qui ont été les bénéficiaires des largesses ou du laxisme administratif du palier d'autorité qui avait la responsabilité du contrôle des quotas, ce qui n'est pas au niveau des individus la responsabilité de la Commission canadienne du lait, mais bien la responsabilité des organismes que mon collègue de Compton a cités tantôt.

Lorsqu'à chaque année on présente la politique laitière, c'est la même histoire qui recommence. Une année tout le monde est heureux, l'autre année tout le monde est mécontent. Quand tout le monde est heureux, il n'y en a pas des responsables du bonheur des producteurs laitiers, mais lorsque cela va mal, il y en a un responsable du malheur des producteurs laitiers et c'est le gouvernement du Canada ou la Commission canadienne du lait. Et justement ce que l'on oublie, c'est que la Commission canadienne du lait, le service comité de gestion et les fédérations de producteurs ont tous un rôle et une responsabilité à remplir dans l'administration de cette politique.

Lorsque les choses vont mal, ce n'est pas le palier de responsabilités qui doit d'abord fixer les besoins canadiens, assurer le montant des subventions et les payer qui est le seul responsable, mais ce sont ceux qui, tout au cours de l'année, doivent vérifier la production, distribuer ou répartir le contingentement de cette production au niveau de chaque individu.

Or, monsieur le président, afin qu'on puisse toucher du doigt le palier où se trouve les vices de cette administration qui viennent fausser la politique laitière, je crois qu'il est essentiel qu'on publie, et le plus rapidement possible, ces contingentements afin d'établir que de 1972 à 1977, tel ou tel autre producteur est resté dans la norme de son contingentement, qu'il n'y a pas eu d'augmentation abusive de son contingentement et que les livraisons hors quotas n'ont pas été faites de façon excessive de sa part. Si on retrouve chez d'autres producteurs un décalage par rapport à ses productions antérieures, on saura véritablement où sont les responsabilités et on pourra ainsi dire aux Fédérations de producteurs qu'avant de mettre sur le dos des gouvernements supérieurs la responsabilité de la gestion de la politique laitière, elles devraient commencer à bien gérer ce dont elles ont la responsabilité, dans un premier temps, l'administration de la politique laitière.

Monsieur le président, voilà ce que j'avais à dire sur cette proposition.

[Traduction]

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, voilà une motion que j'hésite à appuyer pour les mêmes raisons que viennent d'exposer les deux députés qui siègent à votre droite. Je comprends la situation des agriculteurs qui ne tiennent pas trop à ce que leur revenu soit connu, mais je crois que du moment que l'on publie la liste complète des quotas, par le fait même on rend public le revenu d'un cultivateur. J'hésite donc à appuyer l'argument fondé sur le caractère confidentiel du revenu.

La motion vise essentiellement à mettre le gouvernement du Canada à l'abri des critiques et de les orienter plutôt vers les différents organismes chargés de l'administration du régime de

Politique laitière

contingentement. En fait, cette motion rejette le blâme sur les divers organismes chargés de faire appliquer les quotas laitiers, et sur les gouvernements provinciaux dont relèvent ces organismes et elle fait tout ce qu'elle peut pour protéger le gouvernement canadien.

● (1742)

Si l'on dresse l'historique de l'industrie laitière, on constate que jusqu'en 1975 environ, le gouvernement du Canada l'a tellement négligée qu'elle s'est retrouvée au bord de la faillite. Il l'a négligée au point que notre production était insuffisante et que nous devions importer dix millions de livres de beurre et continger l'importation de fromage. L'industrie laitière sombre et la situation financière des producteurs laitiers était catastrophique.

Ensuite, le gouvernement a voulu trop en faire. Il a accordé beaucoup trop de stimulants à cette industrie. Puis, comme il avait surestimé les besoins du pays en produits laitiers, il a commencé à blâmer tout le monde, sauf ceux qui avaient calculé les quotas. Cela n'a pas marché, monsieur l'Orateur. Autrement dit, l'ordinateur a mal fonctionné. On n'a pas su prédire quels seraient les besoins du Canada et le gouvernement s'est trouvé dans une position très embarrassante quand il a dû réduire les quotas qu'il avait déjà établis.

Les producteurs laitiers se sont alors retrouvés dans une situation encore plus lamentable. Ils avaient dépensé les capitaux nécessaires pour atteindre les quotas laitiers que le gouvernement en 1975 avait jugés satisfaisants pour le pays.

Le gouvernement se trouve donc dans une position qui fait de lui la cible de la critique, bien à raison, tout d'abord à cause de sa négligence, et ensuite parce qu'il n'a pas su estimer la quantité de lait que le Canada pourrait produire et consommer, et que le gouvernement avait les moyens de subventionner. Étant donné cette gestion déplorable, et le recours aux deux extrêmes, le gouvernement fédéral est critiqué au Québec et au Nouveau-Brunswick où ce secteur d'activité a dûment ressenti le pouvoir de l'argent. Seules les subventions payées par le gouvernement fédéral ont permis à l'industrie laitière canadienne de survivre déjà depuis de nombreuses années. Lorsqu'on en arrive au point où l'on est obligé de supprimer cette subvention, et que les intéressés s'en plaignent, comme le font les deux députés qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, c'est qu'il y a vraiment quelque chose qui ne va pas dans la politique laitière du gouvernement.

Je suis tout disposé à ce que les provinces délèguent leurs divers représentants de l'industrie laitière au comité de l'agriculture, pour qu'ils leur expriment leurs griefs. Le comité pourra alors les étudier, et faire les recommandations qui s'imposent. Si par hasard les organisations canadiennes veulent bien publier la liste totale des contingentements arrêtés, si c'est ce qu'elles veulent faire, nous les appuieront. Mais que sans la moindre recommandation d'une quelconque organisation agricole canadienne, tout à coup nous prenions cette mesure, cela me paraît indéfendable, et je me trouve obligé, dans ces conditions, de m'opposer à cette motion.

La dernière instance que j'ai reçue à propos de la question laitière m'a été faite sous forme de réclamation stoïque, où les intéressés exprimaient leur complète résistance à la prise de position qu'a adoptée le gouvernement, et à l'imposition d'une taxe sur la production de lait nature dans les provinces. Une ou deux provinces ont capitulé, d'autres ont accepté des accom-